



Numéro 60 | novembre 2025

Évolution et fonctionnement des systèmes informels de transfert de fonds dans le bassin du lac Tchad

Dr Oluwale Ojewale et Dr Raoul Sumo Tayo

Résumé

Dans le bassin du lac Tchad, le système financier informel (connu sous le nom de « hawala »), qui échappe au contrôle bancaire officiel, est particulièrement sensible aux transactions illicites et attire l'intérêt des organisations terroristes. Dans le but de contribuer à la recherche sur la criminalité financière, la présente étude analyse le fonctionnement de ce système, ses liens avec les réseaux criminels et les difficultés des autorités à faire appliquer les règles. Elle formule ensuite des propositions pour améliorer la réglementation financière et empêcher son détournement par les organisations criminelles.

Principales conclusions

- Dans le bassin du lac Tchad, les transferts informels de fonds sont impulsés par le commerce transfrontalier et les liens socioculturels, l'insécurité, le retard technologique, la rareté des banques, les politiques économiques rigoureuses et les envois de fonds.
- L'absence de procédures de vérification des clients dans les systèmes informels engendre des risques majeurs et favorise les transactions financières illégales.
- Les terroristes de Boko Haram recourent au système hawala pour transférer des fonds à des passeurs au Nigéria et soutenir des activités logistiques, telles que le trafic de carburant.
- À mesure que le système hawala s'intègre aux outils de communication numériques, aux services fintech et aux dispositifs financiers formels, les perspectives de réforme se renforcent, car cette modernisation en améliore l'accessibilité pour les opérateurs et les clients.
- Pour réglementer et contrôler le système hawala, il faut résoudre les questions associées aux lacunes des cadres juridiques et institutionnels, aux contraintes en matière de renseignement financier et à la nécessité de concilier inclusion financière et préoccupations sécuritaires.

Introduction

Les systèmes informels de transfert de fonds constituent une bouée de sauvetage financière importante mais peu étudiée dans le bassin du lac Tchad, où la précarité des infrastructures bancaires formelles, les conflits persistants, les déplacements de population et les liens de parenté transfrontaliers favorisent l'usage de réseaux financiers non réglementés.

Ces systèmes soutiennent les économies locales et les filets de sécurité sociale. Ils introduisent toutefois des problématiques réglementaires liées à la transparence, au financement illicite et à la lutte antiterroriste. Dans le nord-est du Nigéria, au Niger, au Tchad et au Cameroun, ils opèrent hors du radar de la régulation étatique, facilitant les transferts de fonds, les règlements d'opérations commerciales, voire les flux d'aide humanitaire dans des zones marginalisées et vulnérables. Passeurs de fonds, transactions par téléphonie mobile, baadal et hawala sont autant de termes employés pour désigner ce système¹.

Le Groupe d'action financière (GAFI) définit le hawala et d'autres méthodes de transfert similaires comme des systèmes qui organisent le transfert et la réception de fonds ou de valeurs équivalentes et permettent d'effectuer des règlements par le biais d'échanges, d'espèces ou de règlements nets sur une période prolongée². « Le système hawala (littéralement “transfert” en arabe) consiste à collecter et annuler des dettes via des intermédiaires désignés et fiables, une solution beaucoup plus sûre que le transport d'argent en espèces sur de longues distances. »³ À la différence des services traditionnels de transfert de fonds, les transactions de ces mécanismes alternatifs s'effectuent en marge du cadre bancaire officiel⁴.

Selon les récits historiques, le système hawala a été mis sur pied il y a plus d'un siècle, lorsque les communautés immigrées d'Asie du Sud en Afrique de l'Est et en Asie du Sud-Est l'utilisaient comme un moyen de régler leurs comptes. D'autres indiquent que le système hawala aurait été développé par des négociants arabes pour se prémunir du pillage des caravanes⁵.

Le système hawala est majoritairement utilisé dans les régions où l'accès aux services bancaires formels est limité. Cette observation a été vérifiée de manière empirique par plusieurs institutions, dont le Fonds monétaire international (FMI).

Le système hawala opère sur un modèle de confiance, rendant superflu le transfert physique des fonds

Reconnu pour son efficacité et sa simplicité, le système hawala opère sur un modèle de confiance, rendant superflu le transfert physique des fonds. Les agents ou courtiers (désignés sous le nom d'hawaladars) reçoivent de l'argent dans une localité et demandent à leur associé vivant dans une autre région de remettre un montant équivalent au bénéficiaire désigné⁶. Cette solution est très répandue auprès des travailleurs migrants qui souhaitent envoyer de l'argent dans leur pays d'origine sans recourir aux banques traditionnelles ou aux services de transfert de fonds⁷.

Le système fonctionne dans un environnement marqué par les coûts élevés des transferts internationaux classiques, la complémentarité des économies sous-régionales et les dynamiques transfrontalières de marché présentes depuis des siècles⁸. Il illustre les mécanismes d'intégration économique communautaire et les contraintes imposées par les initiatives mondiales de lutte contre le terrorisme.

Parmi les traits distinctifs du hawala figurent son faible coût, la rapidité des transactions, l'élimination des dépenses de transport et un mode de fonctionnement reposant sur la confiance interpersonnelle plutôt que sur des accords formels, d'où l'absence habituelle de pièces justificatives.

Néanmoins, en raison de son fonctionnement hors du cadre réglementaire, ce système a été associé au blanchiment de capitaux et au financement illicite. Bon nombre de gouvernements et organes de réglementation financière ont tenté de réglementer les transactions hawala, mais cette tâche s'avère ardue en raison de leur caractère informel. Malgré tout, le hawala demeure un réseau financier indispensable pour

des millions de personnes dans des régions où les infrastructures financières sont peu développées, en leur fournissant des services fiables et adaptés à leur environnement culturel.

Dans le bassin du lac Tchad, une région marquée par l'instabilité politique, la défaillance des institutions et la porosité des frontières, le système hawala pourrait faciliter la criminalité organisée, notamment le financement du terrorisme, le blanchiment de capitaux, la traite d'êtres humains et le commerce illicite⁹.

Dans des régions dépourvues d'infrastructure bancaire adéquate, le hawala est une solution efficace pour les populations, car il fonctionne en dehors des structures financières officielles et contourne les réglementations antiblanchiment. Le caractère décentralisé de ce système complique les efforts des autorités pour retracer les transactions ou associer des mouvements financiers à des actes criminels spécifiques, ce qui aggrave les problèmes de sécurité et de gouvernance actuels dans le bassin du lac Tchad¹⁰.

En septembre 2024, lors de la session sur la sécurité et du forum des chefs de police et des ministres de la Sécurité d'Afrique centrale auxquels a participé l'Institut d'études de sécurité (ISS), les autorités ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'utilisation croissante du système hawala au Tchad, au Cameroun, en République du Congo et en République centrafricaine, et aux menaces qu'il représente pour la sécurité.

Les présents travaux de recherche apportent un éclairage sur le fonctionnement du système hawala dans le bassin du lac Tchad. Évoluant hors du cadre réglementaire bancaire traditionnel, ce système informel est exposé aux mouvements financiers illégaux et se retrouve souvent détourné au profit de la criminalité organisée. Comme le souligne Nikos Passas : « Les systèmes hawala prospèrent précisément là où l'État ne parvient pas à instaurer la confiance et à garantir l'accès aux services financiers. »¹¹

Cette étude analyse le fonctionnement du système, ses liens avec les réseaux criminels et les difficultés des autorités à faire appliquer les règles, offrant ainsi un apport significatif à la recherche sur la criminalité financière. Elle propose des recommandations politiques fondées sur des preuves afin de renforcer la réglementation financière, d'améliorer les capacités d'application de la loi et de limiter l'utilisation du hawala à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Cette étude, destinée aux décideurs, aux organismes de réglementation, aux organisations internationales, aux universitaires et à la société civile, revêt une importance certaine pour les initiatives visant à démanteler les économies criminelles, à combler les failles réglementaires et à renforcer l'intégrité financière tant au niveau régional que mondial.

Objectifs de la recherche

- Identifier et examiner la structure opérationnelle des transferts informels d'argent (hawala) dans le bassin du lac Tchad.
- Identifier et examiner les moteurs et les catalyseurs du système hawala dans les pays du bassin du lac Tchad.
- Évaluer l'intégration du système hawala dans les communications numériques, les plateformes fintech et les systèmes financiers formels.
- Étudier l'exploitation criminelle du système hawala.
- Analyser les difficultés associées à la réglementation et au contrôle du système hawala.
- Formuler des recommandations politiques pour améliorer la réglementation financière et empêcher son exploitation par la criminalité organisée.

Méthodologie

La présente étude associe une analyse documentaire approfondie et une enquête sur le terrain à un exposé analytique et descriptif. Cette approche mixte repose sur des données collectées auprès de plusieurs sources. La revue de la littérature étaye les explications conceptuelles et permet de replacer l'analyse dans les cadres discursifs dominants des politiques publiques et du milieu universitaire. L'étude emploie une méthodologie

de recherche qualitative afin d'examiner l'organisation opérationnelle du système hawala dans les pays du bassin du lac Tchad et ses liens avec la criminalité organisée.

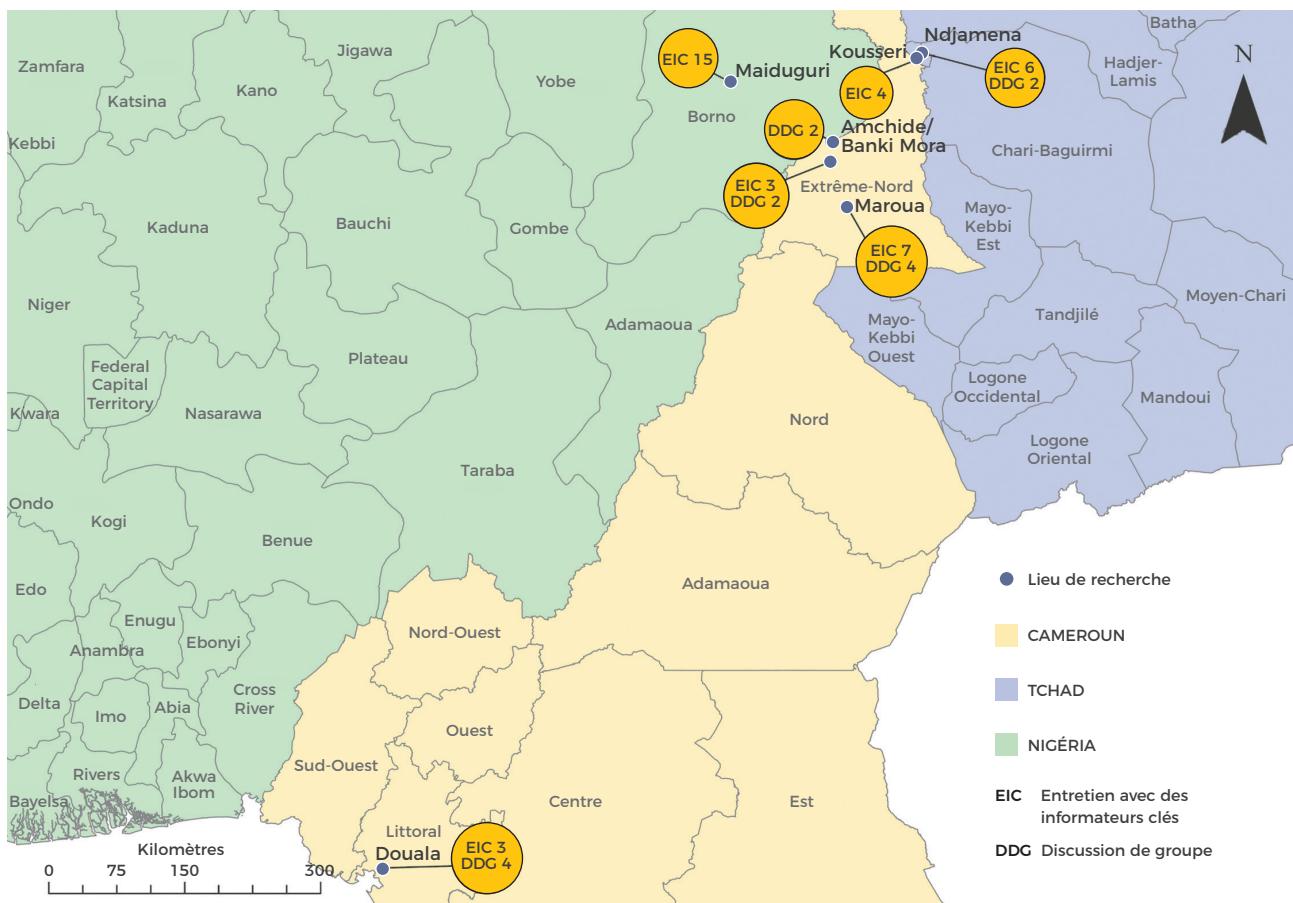
Le questionnaire a été administré dans le cadre d'entretiens individuels et de discussions de groupe, auprès d'un échantillon de population soigneusement sélectionné au Cameroun, au Tchad et au Nigéria (voir figure 1). Une approche par étude de cas a été adoptée, reposant sur des entretiens avec des informateurs clés et des discussions de groupe avec des régulateurs financiers, des membres des autorités répressives, des analystes économiques et des banquiers, des organisations de la société civile, des universitaires, des utilisateurs de services informels de transfert d'argent et des informateurs clés ayant connaissance des réseaux financiers informels. La recherche s'appuie également sur l'analyse documentaire de rapports politiques, d'évaluations de la criminalité financière et des cadres juridiques afin de contextualiser les défis réglementaires.

Le travail sur le terrain a été mené au Cameroun, au Nigéria et au Tchad d'avril à mai 2025. Une stratégie d'échantillonnage raisonné a permis d'identifier les répondants directement impliqués dans ces systèmes informels ou étroitement liés à ceux-ci. Il s'agissait d'opérateurs de bureaux de change, d'importateurs et exportateurs, de chefs d'entreprise locaux et de clients des services informels de transfert de fonds.

L'échantillonnage raisonné a été complété par un échantillonnage en boule de neige, où les répondants initiaux ont recommandé aux auteurs d'autres acteurs de ces réseaux. Cette approche était nécessaire au regard du caractère sensible du sujet et de la nature clandestine des pratiques financières informelles.

Outre les entretiens, l'étude s'est appuyée sur des sources documentaires, notamment des documents d'orientation, des rapports réglementaires, des publications de banques centrales et des rapports d'organisations internationales (le GAFI, la Banque mondiale, le FMI et le Groupe d'action

Figure 1 : Travaux sur le terrain au Tchad, au Cameroun et au Nigéria



Source : Carte réalisée par les auteurs à l'aide du logiciel Google Earth

intergouvernemental contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest) relatifs aux flux financiers informels et au blanchiment de capitaux en Afrique occidentale et centrale. Ces documents ont fourni un contexte essentiel et une triangulation pour les données de terrain.

Pour les procédures d'analyse, l'étude a adopté une analyse thématique qualitative, en codifiant les entretiens et les documents autour de thèmes clés tels que le contournement de la réglementation, les mécanismes d'échange basés sur la confiance, les liens commerciaux transfrontaliers et la légitimité perçue. La triangulation des entretiens sur le terrain et des preuves documentaires a permis d'assurer la validité et la fiabilité de l'interprétation de la dynamique des systèmes informels de transfert d'argent.

Une étude thématique a été conduite pour repérer les modes de fonctionnement du système hawala dans les transactions illégales, ainsi que les failles réglementaires qui en favorisent l'utilisation abusive. En recoupant plusieurs sources de données, cette étude nous permet de mieux comprendre le rôle du système hawala dans les transactions financières illicites et les mesures politiques prises sur le sujet. Plus important encore, la triangulation des sources réduit les problèmes associés à la conduite d'entretiens délicats dans les environnements exposés à la criminalité¹². Les sections suivantes se concentrent sur les résultats de la recherche.

La Banque mondiale estime le coût moyen d'un transfert formel en Afrique subsaharienne à 8 %, contre 2 à 3 % via le système hawala

Structure opérationnelle du système hawala dans le bassin du lac Tchad

Les hawaladars, les utilisateurs, les organisations à but non lucratif qui fournissent des services humanitaires dans les zones de conflit, les agences de transport et les commerçants locaux et internationaux sont au cœur du système hawala dans le bassin du lac Tchad. Ce système repose sur deux éléments clés : une relation de confiance et une communication essentielle entre un réseau d'opérateurs répartis dans différentes zones géographiques. Le système hawala est un mécanisme informel de transfert de valeurs qui fonctionne en marge des institutions bancaires et financières traditionnelles.

Les protagonistes se divisent en deux principaux groupes : les clients et les opérateurs. Les clients sont les expéditeurs et les destinataires des fonds. Point important : les clients n'ont pas besoin de compte bancaire formel. Les opérateurs, désignés sous le nom d'hawaladars, sont la clé de voûte de la structure en ce sens qu'ils facilitent les transferts locaux et internationaux de fonds.

Les clients sont des personnes différentes, tandis que l'opérateur est un acteur économique clé souvent impliqué dans d'autres activités (change de devises, commerce, etc.). La pratique de ces différentes activités complique la détection des flux suspects. Un client initie une transaction en remettant des fonds à un hawaladar local, qui demande ensuite à son homologue situé dans la localité ou le pays du destinataire (dans le cas de transactions transfrontalières) de verser un montant équivalent au bénéficiaire désigné. Ces transactions reposent essentiellement sur la confiance entre hawaladars, plutôt que sur des contrats légaux ou des cadres financiers réglementés.

Bien que ce service soit payant, le système hawala est souvent privilégié pour son efficacité, sa simplicité, sa rapidité (quelques heures plutôt que plusieurs jours) et ses coûts de transaction moins élevés par rapport au secteur bancaire, plus bureaucratique et fortement réglementé. La flexibilité du système peut inclure ou non le change de devises, selon la transaction. La Banque mondiale estime le coût moyen d'un transfert officiel en Afrique subsaharienne à 8 % de la transaction, contre 2 à 3 % via le système hawala¹³. Un opérateur à Maiduguri, dans le nord-est du Nigéria, explique :

Le hawala est un moyen d'envoyer des fonds en dehors des banques. Un client demande à un opérateur hawala d'expédier de l'argent dans un autre pays. Cet opérateur contacte son homologue

dans ce pays et le charge de remettre la somme à un destinataire. La confiance est à la base de ce système. Les opérateurs hawala facturent leurs services aux clients. Il peut y avoir ou non un échange de devises. Mais le système est très efficace, plus rapide et moins coûteux que les banques très bureaucratiques et excessivement réglementées.¹⁴

Le système repose sur une relation de confiance et une communication essentielle entre un réseau d'opérateurs répartis dans différentes zones géographiques. Après avoir reçu les fonds d'un client, l'hawaladar expéditeur communique avec son homologue dans le pays du destinataire et lui demande de remettre le montant équivalent dans la devise locale. La relation entre les hawaladars est fondamentale, car ils s'autorisent mutuellement à mettre des fonds à disposition en cas de besoin.

De temps à autre, ces opérateurs procèdent à un apurement pour régler leurs comptes et garantir la continuité des transactions. Toutefois, le règlement entre agents peut également être effectué par un passeur de fonds, par un règlement net ou au moyen d'autres mécanismes, sans virement bancaire direct entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire¹⁵. Ce système fonctionne donc grâce à un réseau de communication et de confiance simple mais efficace, qui relie les trois principaux acteurs : le client expéditeur, les opérateurs hawala et le client destinataire¹⁶. Les étudiants, les entrepreneurs et les migrants des pays voisins font partie de la clientèle croissante des hawaladars¹⁷.

Si vous souhaitez envoyer de l'argent à Douala [Cameroun], vous contactez un opérateur hawala à N'Djamena [Tchad], à qui vous remettez les fonds. Dans les minutes qui suivent, votre bénéficiaire percevra la somme auprès du partenaire camerounais. Les opérateurs hawala se considèrent comme des courtiers¹⁸. Pour envoyer de l'argent via le système hawala, il faut se rendre auprès des opérateurs. Le client doit venir nous voir et nous demander d'expédier de l'argent sur le territoire ou à l'étranger. Cela lui coûtera des frais de service. Ensuite, nous demanderons à notre agent dans le pays concerné de remettre ce montant. Nous disposons de nombreux agents. Si l'un n'est pas joignable, nous pouvons en contacter un autre¹⁹.

Ces exemples montrent la rapidité des transactions, la relation de confiance et la portée des réseaux communautaires. Le système hawala est similaire aux modèles de compensation bancaire. Les opérateurs appliquent souvent des taux de change préférentiels, ce qui rend leur offre compétitive.

Les mécanismes informels de transfert d'argent témoignent de l'interdépendance des économies de la région du bassin du lac Tchad : le Nigéria fabrique les produits manufacturés, tandis que le Cameroun et au Tchad fournissent les produits agricoles. Selon certaines sources, deux fois par semaine, de grands troupeaux de bétail traversent le pont de N'Gueli entre le Tchad et le Cameroun pour se rendre au Nigéria. Le produit de leur vente ne revient pas au Cameroun sous forme d'argent liquide, mais via le système hawala, qui est difficile à contrôler.

Après avoir écoulé leur bétail au Nigéria, les éleveurs mettent le produit de la vente à la disposition des commerçants qui souhaitent acheter des articles manufacturés au Nigéria. Les opérateurs hawala servent d'intermédiaires entre ces vendeurs de bétail et les marchands camerounais ou tchadiens²⁰. Cela

Le secteur informel du transfert d'argent est largement alimenté par le chômage des jeunes, le travail informel et l'économie souterraine

met en évidence la connexion entre les échanges commerciaux et le système hawala. Le hawala sert également de moyen pour rapatrier des devises dans le cadre d'échanges déséquilibrés. Thomas Bierschenk et Jean-Pierre Olivier de Sardan soulignent que les circuits pastoraux et marchands au Sahel utilisent des mécanismes parallèles « pour équilibrer les flux monétaires invisibles derrière le commerce visible »²¹.

Les transferts informels d'argent vers la Chine sont par ailleurs fréquents. De nombreux ressortissants chinois vivant au Cameroun y exercent des activités commerciales et rapatrient leurs bénéfices vers la Chine via des mécanismes informels. Les Indiens ont également recours à ce type de transferts, principalement pour des opérations de change et des transferts internationaux.

Des Indiens, travaillant essentiellement dans les secteurs du bois, de la pharmacie, du transport aérien (notamment les agences de voyage) et du commerce général, coopèrent aussi avec des Chinois. Ils utilisent ces mécanismes informels pour acheter des marchandises et rapatrier leurs bénéfices. De nombreux commerçants camerounais font leurs achats en Chine, mais ils ne voyagent pas avec les espèces. Ils confient leur argent à des Chinois situés au Cameroun, et ces derniers paient directement le fournisseur.

Certains opérateurs camerounais établis en Chine paient en yuan chinois, et les commerçants déposent la somme équivalente au Cameroun. Les commerçants reçoivent l'argent en Chine en espèces, via Alipay ou sur un compte bancaire. En contrepartie, ils paient en espèces au Cameroun ou déposent la somme équivalente sur un compte bancaire. Les transferts informels suivent la dynamique du commerce international. Les paiements sont réglés par l'intermédiaire de négociants appartenant à ces circuits transnationaux, en particulier avec l'Asie, essentiellement la Chine, Dubaï et la Turquie²². Ainsi, l'échange de valeurs est lié et facilité par des relations d'import-export continues, plutôt que par le biais d'institutions financières formelles.

Aucune réglementation ne régit le secteur informel de transfert de fonds, que ce soit en amont ou en aval. Il est entretenu par le chômage des jeunes, l'informalité et l'économie parallèle. À Maroua, dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, les personnes interrogées par l'ISS étaient principalement des jeunes, qui ont affirmé que la jeunesse est la cheville ouvrière de ce système.

Cette activité est profondément ancrée dans l'économie frontalière. Face à l'adversité, les jeunes tentent de développer une stabilité économique afin de rompre avec la pauvreté. Dans la région frontalière du Cameroun, les personnes qui participent aux transferts informels d'argent sont parfois employées par des patrons nigérians fortunés. Ils mettent des crédits en naira à la disposition de leurs partenaires camerounais. Ces derniers « vendent » les nairas et effectuent des dépôts quotidiens sur les comptes camerounais de leurs patrons nigérians. En début de journée, les patrons nigérians indiquent à leurs partenaires camerounais le taux de change.

L'opérateur est libre de rajouter une petite marge (entre 5 et 10 ₣), ce qui lui permet de réaliser un bénéfice substantiel sur les transferts importants. À la fin de la journée, l'argent est déposé sur les comptes des patrons nigérians à Maroua. Ces derniers possèdent des documents d'identité camerounais, grâce auxquels ils ont ouvert des comptes bancaires. De même, de nombreux Camerounais qui pratiquent un commerce transfrontalier utilisent des comptes nigérians auprès de banques commerciales du pays pour faciliter leurs transactions.²³

L'obtention illicite de cartes d'identité nationales à des fins commerciales par des Nigérians et des Camerounais, certes pratique pour les individus, constitue un risque pour la sécurité nationale des deux pays. Sur le plan juridique, il s'agit d'une usurpation d'identité qui est considérée comme un délit pénal dans les deux États, car cela porte atteinte à la souveraineté nationale et à l'intégrité des documents officiels. Sur le plan économique, cette pratique favorise les échanges informels et non réglementés et permet aux contrebandiers d'éviter les procédures douanières officielles, ainsi que le paiement des taxes et des droits de douane.

En plus d'occasionner une diminution des recettes publiques, ce phénomène complique le suivi des marchandises, favorise la recrudescence des activités illicites et affaiblit les efforts de formalisation et de réglementation du commerce transfrontalier. En outre, il freine l'application des accords bilatéraux et des dispositifs sécuritaires, car les mouvements de personnes sont difficiles à tracer, ce qui augmente les défis liés à la contrebande, à la traite d'êtres humains et aux risques sécuritaires dans les régions frontalières.

L'acquisition illicite de cartes d'identité nationales à des fins de commerce transfrontalier constitue un risque pour la sécurité nationale

Il existe également des mécanismes informels de transfert d'argent par l'intermédiaire d'agences de voyage locales au Tchad, qui reproduisent le modèle hawala sur leur territoire. Ces pratiques rappellent les systèmes « hundi » en Inde, où les transporteurs routiers servent d'intermédiaires financiers²⁴. Des agences de transport par autobus, telles qu'Express Sud Voyage, effectuent des transferts informels de fonds vers l'intérieur du pays, notamment à Doba, Moundou et Abéché. Ces services connaissent un essor fulgurant depuis la fin des années 2000.

En raison des frais de transfert via la téléphonie mobile, les clients se tournent vers les agences de transport pour envoyer et recevoir de l'argent. L'envoi d'un million de francs CFA, par exemple, leur coûte 7 000 francs. Le fonctionnement est simple : l'expéditeur des fonds se rend à la gare routière et choisit une agence de voyage. Lorsque le montant est inférieur à 50 000 francs, il n'est pas toujours nécessaire de fournir le nom du bénéficiaire ; son numéro de téléphone et sa ville de résidence suffisent²⁵.

L'opérateur au sein de l'agence de voyage tient un registre où figurent les numéros de téléphone et/ou noms, les sommes et les destinations prévues. L'opérateur transmet la liste des bénéficiaires via WhatsApp à l'agence destinataire. Lorsque le réseau Internet est défaillant, la liste est envoyée par SMS. L'opération prend au maximum 10 minutes, du dépôt au retrait.

Les agences disposent généralement d'un guichet pour les envois et d'un autre pour les retraits. Les utilisateurs qui se sont entretenus avec les chercheurs de l'ISS lors de leurs travaux sur le terrain et de leurs observations à la gare routière de N'Djamena ont déclaré privilégier cette méthode pour les transferts de fonds internes en raison de la rapidité, de la sécurité et du coût. Rapide, sans complications et immédiat : c'est l'expérience rapportée par plusieurs clients²⁶.

Il arrive, dans des circonstances exceptionnelles, que l'agence ait la possibilité de transférer des fonds sans appliquer de frais. Elle peut aussi ajuster les « frais d'envoi » et les revoir à la baisse. Les bénéficiaires disposent d'un an pour réclamer l'argent. Les délais après lesquels les fonds étaient considérés comme « perdus » étaient précédemment plus courts, ce qui a suscité des plaintes des clients²⁷. Le suivi des transactions retardées reste compliqué, les écritures financières étant le plus souvent consignées manuellement sur des documents papier.

Les responsables des agences de voyage rechignaient à communiquer les volumes quotidiens des transactions. Lors d'une observation dans une agence de voyage, nous avons constaté qu'en l'espace de dix minutes, sept usagers ont envoyé la somme de 800 000 francs. À en croire l'un des agents interrogés, le montant quotidien

Lors d'une observation dans une agence de voyage, nous avons constaté qu'en l'espace de dix minutes, sept usagers ont envoyé la somme de 800 000 francs

envoyé peut avoisiner 100 millions de CFA. L'argent ne circule pas entre les villes, car chaque agence dispose du capital liquide pour effectuer les transferts.

Des mécanismes de compensation interagences sont prévus. Par exemple, si les transferts de N'Djamena vers Moundou atteignent cinq millions de CFA, mais que l'agence de Moundou, dans le sud du Tchad, ne reçoit que trois millions de CFA, le solde sera déposé sur le compte bancaire du propriétaire de l'agence, en fin de journée. Pour les transferts importants, les opérateurs des agences de transport ont indiqué ne travailler qu'avec des clients connus. Pour les transactions de gros montants, le destinataire est identifié au préalable²⁸. Il est difficile de déterminer le profil des expéditeurs d'argent mais selon les opérateurs de N'Djamena, il s'agit de personnes envoyant des fonds à des proches résidant à l'intérieur du Tchad²⁹.

De manière générale, du Tchad au Cameroun et au Nigéria, l'absence de procédures de vérification des clients dans les systèmes informels de transfert d'argent crée des risques importants, essentiellement parce qu'elle favorise les transactions financières illégales. Ces carences entraînent une perte de souveraineté financière et exposent les pays à des sanctions internationales s'ils ne réglementent pas ces canaux.

notamment via les évaluations mutuelles des cadres de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme effectuées par des organismes régionaux comme le GAFI.

Sans contrôle de l'identité ni du profil des expéditeurs, ces mécanismes deviennent particulièrement exposés à des usages liés au blanchiment de capitaux et au financement d'activités terroristes. L'anonymat et l'absence de trace écrite dans la plupart des cas (à l'exception des agences de voyage au Tchad) permettent aux criminels de transférer des fonds illicites au-delà des frontières sans surveillance, en dissimulant la provenance et le destinataire des sommes. Cette situation fragilise non seulement l'architecture financière et la sécurité des pays, mais complique également la capacité des organismes répressifs et des organismes de réglementation à retracer et à saisir les produits d'activités criminelles, ce qui met en péril la sécurité nationale et internationale dans les pays du bassin du lac Tchad. Les responsables de la police de N'Djamena considèrent ce mécanisme comme une menace pour la sécurité de l'État en raison de l'impossibilité de retracer des sommes d'argent aussi colossales³⁰.

Dubaï est récemment devenue la plaque tournante des transferts informels entrants et sortants du Cameroun et du Tchad. Des marchands transportent de l'or tchadien ou camerounais vers Dubaï, et les sommes obtenues ne sont pas rapatriées, mais employées par des commerçants au Tchad en quête de devises étrangères. Le processus est simple : les commerçants déposent le montant correspondant sur le compte local de l'exportateur d'or au Tchad, qui leur remet l'équivalent en or leur permettant de payer leurs fournisseurs à Dubaï.

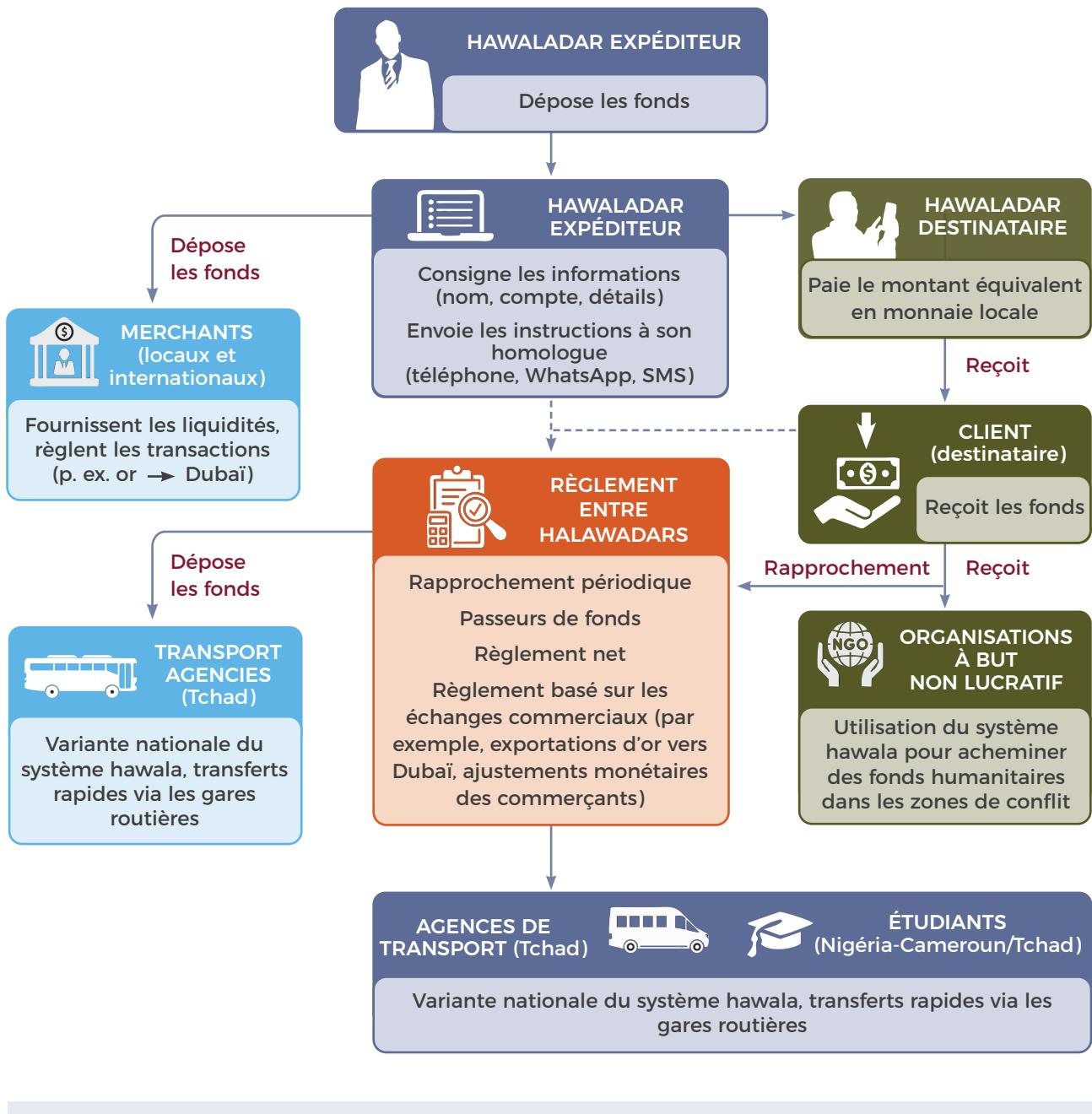
Au Nigéria, les étudiants venus du Cameroun ou du Tchad sont fortement engagés dans ces réseaux informels d'envoi d'argent. Certains collaborent avec des exportateurs et importateurs locaux et fournissent des nairas à des importateurs potentiels, qui déposent l'équivalent en CFA sur leurs comptes bancaires au Cameroun, à un taux de change convenu entre les parties, étant donné que les marchands cherchent à rapatrier leurs recettes³¹.

La diaspora tchadienne travaillant en Libye est aussi impliquée dans ces réseaux informels, dont elle se sert pour envoyer de l'argent à ses proches. Les fonds sont parfois issus d'activités illégales exercées dans leur pays d'accueil. Ce système sert aussi à transférer de l'argent vers le Nigéria, la Chine, l'Inde et les Émirats arabes unis, ou permet aux trafiquants d'or illicite d'envoyer de l'argent à leurs proches au Tchad.

De nombreux Tchadiens, souvent illétrés, travaillent dans l'extraction artisanale de l'or au Mali, en Libye, en Algérie et en République centrafricaine, et recourent majoritairement à des méthodes informelles pour transférer facilement de l'argent à leurs proches³².

Sans vérification de l'identité des expéditeurs de fonds, les systèmes deviennent vulnérables à l'exploitation à des fins de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

Figure 2 : Structure opérationnelle du système hawala dans le bassin du lac Tchad



Source : Schéma réalisé par les auteurs

Les moteurs du système hawala dans les pays du bassin du lac Tchad

Une combinaison de facteurs interdépendants favorise et stimule les transferts informels dans la région du bassin du lac Tchad. Ils sont classés en fonction des rôles spécifiques qu'ils jouent, soit en facilitant les transactions, soit en motivant les usagers et les opérateurs du système. Les cinq facteurs identifiés sont : le commerce transfrontalier et les liens socioculturels ; l'insécurité ; la faible implantation des technologies et des services bancaires formels ; la bureaucratie, les politiques économiques et financières rigoureuses et les flux de transferts de fonds.

Commerce transfrontalier, liens socioculturels et religieux

Des dizaines de communautés traditionnelles autrefois unifiées dans le bassin du lac Tchad ont été divisées par le découpage colonial. Presque toutes les communautés tribales et ethniques de la région, proches des frontières, ont des similitudes socioculturelles avec celles d'un pays limitrophe. Les Kanuri, les Shuwa, les Fulani et d'autres tribus minoritaires du nord-est du Nigéria et leurs pairs au Cameroun, au Niger et au Tchad, ainsi que les Haoussa, les Fulani, les Djerma et les Touaregs du nord-ouest du Nigéria et leurs pairs au Niger, incarnent cette division coloniale³³.

En dépit des frontières artificielles établies par le colonialisme, ces tribus conservent des liens socioculturels forts qui favorisent les échanges commerciaux. C'est dans ces conditions que le système hawala permet de perpétuer les activités commerciales. Le fait que le système hawala soit profondément ancré dans l'islam contribue à son expansion au-delà des frontières.

Le hawala est un système très ancien né dans les pays arabes. Aujourd'hui encore, il est plus répandu dans les pays arabes et musulmans. C'est pourquoi il est souvent considéré comme un élément de la culture et de la civilisation musulmane³⁴. Il est profondément ancré dans notre culture. Le hawala est un système de transfert d'argent à dimension religieuse dont les origines remontent à la culture islamique. Introduit par des marchands arabes en lien avec le Kanem-Bornu, il est depuis largement utilisé par la population³⁵.

Insécurité et faible implantation des services bancaires et des télécommunications

L'insurrection transfrontalière de Boko Haram a perturbé les systèmes bancaires des pays du bassin du lac Tchad. Elle a ainsi favorisé le développement du hawala comme moyen alternatif de transfert d'argent, surtout entre les pays. Aujourd'hui, même les personnes qui n'en avaient pas connaissance ou qui s'en méfiaient auparavant y ont recours. Un informateur a déclaré à l'ISS : « Le système hawala est essentiel pour un grand nombre de communautés [et de personnes]. »³⁶

Les banques ne se trouvent qu'à Maiduguri. Les personnes vivant en dehors de Maiduguri n'ont aucun moyen d'utiliser facilement le système bancaire, à moins de recourir aux services bancaires mobiles ou en ligne. De plus, la majorité des localités situées hors de Maiduguri ne bénéficient que de services de télécommunications et d'Internet précaires en raison de la destruction des infrastructures par les terroristes de Boko Haram³⁷. Environ 80 % des collectivités locales ne disposent d'aucune banque opérationnelle. Les banques ont mis la clé sous le paillasse en raison des activités de Boko Haram. [...] Cet État est donc confronté à un problème lié aux services bancaires. La cause du problème n'est pas le système hawala, mais plutôt l'insurrection³⁸.

Une étude récente révèle que le taux de pénétration bancaire dans l'État de Borno est de 13 %, preuve de la faiblesse des écosystèmes financiers dans le nord-est du Nigéria³⁹. L'État de Borno (y compris la ville de Maiduguri) ne dispose plus de services bancaires depuis 2015 en raison des attaques de Boko Haram. Le système hawala n'est donc pas nécessairement la cause de la crise bancaire, mais plutôt sa conséquence.

Règles financières strictes

La bureaucratie et les politiques régionales rigoureuses d'intégration économique et financière ont également contribué au développement des transferts informels de fonds dans le bassin du lac Tchad. À titre d'exemple, un transfert depuis Kousséri, dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, vers le Nigéria, situé à seulement quelques kilomètres, doit être effectué via le système Swift. En effet, le Nigéria n'est pas membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)⁴⁰ et ne bénéficie donc pas des mécanismes régionaux de compensation bancaire.

Le fait que le Nigéria n'appartienne pas à la CEMAC constitue un frein, car les mécanismes de compensation intracommunautaires (via la Banque des États de l'Afrique centrale, BEAC) ne s'appliquent pas. Cela favorise l'utilisation de systèmes parallèles et illustre l'effet négatif d'une intégration financière régionale incomplète⁴¹.

Ainsi, les Nigérians qui gèrent d'importants actifs commerciaux au Cameroun s'y rendent pour ouvrir des comptes bancaires en tant que non-résidents. Beaucoup possèdent des documents d'identité camerounais qui leur permettent de le faire. Les transactions sont fastidieuses, car le virement initié au Cameroun doit être validé par la banque commerciale, puis par la BEAC, qui approuve les virements en fonction de ses liquidités en devises étrangères.

Les clients désertent les banques à cause de la complexité de ces mécanismes. Pour effectuer un virement international, le commerçant doit détenir une déclaration d'importation fournie par le ministère du Commerce à Yaoundé, à près de 1 400 km de Kousséri. Il doit disposer d'un contrat unique, d'une facture pro forma et présenter ses derniers documents fiscaux ainsi que ceux du fournisseur étranger. Il doit fournir l'autorisation gouvernementale correspondante, le cas échéant, et se conformer à l'obligation de connaissance du client, ce qui implique une charge administrative importante.

Après ces premières formalités, le dossier est transmis à la banque centrale pour examen et validation. Une fois le dossier validé, le quota de devises doit être disponible pour faciliter la transaction de crédit internationale⁴².

Ces obstacles bureaucratiques dépassent le cadre des opérations commerciales et ont un impact sur le transfert des frais de scolarité universitaires, ce qui pose des problèmes aux étudiants. Les commerçants et les parents ont donc recours à des mécanismes d'envoi de fonds informels pour le commerce international ou les frais de scolarité⁴³.

Les banques perdent des clients en raison de la complexité des mécanismes bancaires

En revanche, certaines banques commerciales locales au Cameroun font preuve de souplesse et autorisent le dépôt de fonds issus de transactions hawala sur les comptes des chefs d'entreprise. Cependant, les services chargés de la conformité de ces banques demandent aux déposants de justifier l'origine et la destination des fonds. À cause de ces restrictions, le directeur d'une banque commerciale à Kousséri indique que « certains clients importants ont cessé de venir à la banque »⁴⁴. Ces dernières années, les procédures de transfert d'argent dans les banques commerciales sont devenues plus laborieuses, si bien que les transferts internationaux peuvent prendre entre trois et cinq semaines⁴⁵.

Flux et coûts élevés de transfert, réglementation rigide et mobilité réduite

Les personnes issues de la diaspora disposent d'options limitées pour envoyer des fonds à leur famille dans leur pays d'origine. Certaines recourent à des agences reconnues comme Western Union ou MoneyGram. Mais face aux frais de transfert élevés et préférant contourner les contrôles réglementaires dans leurs pays d'accueil et d'origine, d'autres optent pour des modes de transferts informels.

La Banque mondiale estime qu'en raison des coûts élevés des services formels, 40 % à 50 % des flux de transferts de fonds vers l'Afrique centrale transitent par des systèmes informels⁴⁶. Les entrepreneurs internationaux soumis à des exigences strictes de la part de la banque centrale en matière de traitement des virements internationaux ont également recours aux systèmes informels. Pour cela, ils contactent des membres de la diaspora souhaitant envoyer de l'argent dans leur pays d'origine.

L'expéditeur des fonds remet le montant en euros au commerçant en Europe et celui-ci dépose l'équivalent sur un compte bancaire au Cameroun. Le montant en francs CFA est parfois remis directement à un proche de l'expéditeur. C'est ainsi que des personnes qui vivent de l'aide sociale en Europe, par exemple, peuvent envoyer de l'argent sans laisser de traces fiscales⁴⁷.

Ce processus est similaire à la sous-facturation/surfacturation utilisée dans le commerce (falsification de factures). « Les circuits informels de transfert associent souvent les envois de fonds et les règlements commerciaux, ce qui brouille les pistes des mouvements financiers entre les pays »⁴⁸.

La pandémie de COVID-19 a contribué à l'essor de ce système informel. Avec les restrictions liées aux déplacements, seuls les commerçants possédant des fonds dans les pays fournisseurs pouvaient exercer leur activité. Actuellement, ces pays assistent à une hausse des pratiques de transferts monétaires informels.

Quand une personne souhaite transférer des devises étrangères, elle dit simplement : « J'ai de l'argent. Comment procédons-nous ? » Grâce aux mécanismes de l'offre et de la demande, les deux parties conviennent d'un taux de change et des conditions pour déposer les fonds de part et d'autre.

Ces transactions sont très rentables pour les opérateurs, qui tirent profit aussi bien du taux de change que des commissions sur les transferts. Cette pratique représente désormais la principale source de revenus de certains anciens commerçants et de personnes ayant des liquidités en Europe. De nombreux acteurs de cette économie informelle sont incités à participer au processus d'échange financier en tant que coursiers, intermédiaires ou facilitateurs dans la chaîne de transfert. Lorsque les deux parties ne se connaissent pas, l'argent est remis simultanément au Cameroun et dans le pays étranger⁴⁹.

Ce système facilite le blanchiment de capitaux, car il permet des transferts transfrontaliers d'argent hors des circuits financiers réglementés. Les acteurs concernés n'ayant parfois aucun lien entre eux et les transactions reposant sur la confiance ou l'absence de traçabilité, les capitaux illégaux peuvent ainsi être recyclés discrètement dans l'économie légale avec une traçabilité et un contrôle limités des autorités.

Intégration du système hawala dans les communications numériques, les plateformes fintech et les systèmes financiers formels

Le réseau hawala puise ses origines dans le système de troc primitif⁵⁰, mais il a évolué grâce à la technologie, notamment avec l'avènement des paiements par téléphonie mobile et d'autres solutions numériques. Les opérateurs soulignent que la technologie a rendu le système plus pratique et plus efficace pour les clients. « Les technologies numériques ont grandement optimisé le système. Les agents hawala peuvent désormais transférer des fonds entre eux via leurs téléphones mobiles. Le rapprochement est simplifié, et la confirmation des paiements est plus rapide grâce à WhatsApp. »⁵¹

Les personnes interrogées ont cité différentes technologies intégrées aux transferts informels d'argent, mais les paiements par téléphonie mobile dominent désormais et pourraient à terme supplanter le système hawala.

Avant l'émergence des portefeuilles mobiles et des autres solutions fintech, le rapprochement des états financiers entre les hawaladars s'effectuait de manière hebdomadaire ou mensuelle. Les transferts d'argent se faisaient parfois de manière physique à travers les frontières. Avec un système plus numérique, via un simple appel en fin de journée, les agents procèdent au rapprochement des recettes et des dépenses (entrées et sorties) et ajustent les paiements via des transferts bancaires ou par téléphonie mobile⁵².

Les paiements par téléphonie mobile ont favorisé l'inclusion financière et, de fait, augmenté l'efficacité et la performance du système hawala. Grâce aux portefeuilles et plateformes numériques, les hawaladars transfèrent facilement les fonds lors des opérations de rapprochement⁵³. Un intermédiaire à Maiduguri a affirmé : « Les paiements par téléphonie mobile ont simplifié les transactions. Les opérateurs hawala s'échangent désormais de l'argent via des terminaux de paiement ou des applications mobiles. Nous utilisons ces deux outils pour nos opérations financières. »⁵⁴

Un autre agent a précisé que « les vérifications sont maintenant traitées rapidement. Dans certains cas, moins de 24 heures après que le destinataire a reçu l'argent. Mais cela peut durer plus longtemps... si la connexion Internet est instable. »⁵⁵

C'est l'intersection du système hawala et du système bancaire... Les services de paiement par téléphonie mobile et les plateformes comme OPay, Moniepoint, PalmPay et d'autres ont, dans une certaine mesure, intégré le système hawala au système bancaire. Les opérateurs y ont massivement recours, ce qui a considérablement renforcé l'efficacité et la performance du système hawala⁵⁶.

Le paiement mobile a amélioré l'inclusion financière, rendant le système hawala plus efficace

La technologie et les plateformes fintech ont révolutionné le système hawala. Par exemple, le système hawala a rencontré des difficultés à Amchidé (Cameroun) et Banki (Nigéria) ces dernières années, ainsi qu'au nord-est du Nigéria, à cause de l'émergence des paiements par téléphonie mobile et des solutions bancaires numériques. Cette évolution est induite par la disponibilité des téléphones portables et d'Internet, de sorte que plusieurs clients délaissent les transferts hawala au profit des services bancaires officiels.

Certains opérateurs affirment : « Les nouvelles technologies ont ralenti nos activités ici à Amchidé-Banki. Avant, tout se faisait par virement bancaire, mais aujourd'hui, les applications bancaires mobiles du Nigéria servent à effectuer des dépôts et des retraits. Nous ne réalisons plus suffisamment de bénéfices. »⁵⁷

L'insécurité et les perturbations des infrastructures de télécommunications causées par les groupes terroristes ont certes freiné cette transition⁵⁸, mais elles ont eu un effet inattendu : pousser la population vers des circuits financiers formels. Cette migration hors des systèmes hawala traditionnels non réglementés ouvre la voie à un meilleur contrôle des transactions et garantit une limitation des flux illicites et un renforcement de la sécurité du système financier.

Utilisation délictueuse du système hawala

La question posée par les chercheurs sur l'utilisation délictueuse du système hawala a reçu des réponses variées de la part des hawaladars. Un exportateur établi à Douala a confié à l'ISS : « Le point faible de ce système réside dans le fait que les opérateurs ignorent les risques indirects liés à leurs activités. Ils ne se soucient que de leurs intérêts à court terme. Le lien entre ces mécanismes de transfert informels et les activités criminelles est pourtant clair. »⁵⁹ Si certains répondants ont déclaré ne pas avoir connaissance de tels incidents, la plupart ont été victimes d'infiltrations criminelles par des escrocs et des terroristes.

Des membres de Boko Haram au Niger et au Tchad utilisaient le système hawala pour transférer des fonds à des contrebandiers au Nigéria, qui leur fournissaient ensuite du carburant

Des informateurs ont déclaré aux chercheurs que le système hawala était exploité par des organisations terroristes, dont Boko Haram, afin de faciliter leurs activités illégales. En effet, les membres de Boko Haram au Niger et au Tchad ont transféré de l'argent via hawala à des contrebandiers au Nigéria, qui leur ont fourni du carburant. Le système, qui s'appuie sur des réseaux fondés sur la confiance sans contrôle officiel, est particulièrement sujet à des dérives. Par ailleurs, le fait que les opérateurs combinent souvent le système hawala à d'autres activités, comme la tenue d'un bureau de change, et sont contactés via des recommandations, complique le suivi des transactions.

Ce fonctionnement dans l'anonymat permet le transfert de fonds pour le trafic de carburant, mais aussi pour d'autres marchandises, comme des armes, ce qui témoigne de la grave menace qu'il constitue pour la sécurité locale, nationale et régionale. En outre, des sources variées parmi les opérateurs hawala laissent entendre que des bailleurs étrangers pourraient employer ce système pour financer ces groupes terroristes.

Les membres de Boko Haram au Niger et au Tchad se servent du système hawala pour transférer des fonds vers le Nigéria afin d'acheter du carburant auprès de contrebandiers. Cette information est avérée. Il est établi qu'ils utilisent le système pour la contrebande de carburant, mais ils y recourent aussi probablement pour le trafic d'armes et d'autres activités illicites⁶⁰. J'ai entendu dire que des personnes à l'étranger financent le groupe Boko Haram via hawala. Ils ont leurs propres opérateurs hawala, nous n'en faisons pas partie. Nous sommes des opérateurs de bureaux de change, nous intégrons uniquement le change de devises au système hawala⁶¹.

À propos de la vulnérabilité du système hawala à l'exploitation criminelle, les répondants dans la région ont affirmé : « Nous ne pouvons pas complètement réfuter cette hypothèse. Les criminels ont même réussi à détourner l'usage des banques, malgré les avancées technologiques et les multiples agences de régulation. »

Il n'est donc pas surprenant que le système hawala soit parfois utilisé de manière délictuelle. Les personnes interrogées estiment que l'absence de réglementation le rend vulnérable à une exploitation criminelle. « Les clients du hawala jouissent d'un trop grand anonymat. Leur identité demeure inconnue et il est impossible de tracer les fonds transférés. Les opérateurs restent, eux aussi, majoritairement inconnus, à l'exception des patrons du système. »

Par conséquent, les terroristes de Boko Haram, les trafiquants de drogue, les contrebandiers et d'autres criminels utilisent ce système pour transférer des fonds dans toute la région, a déclaré un opérateur de bureau de change à l'ISS⁶². Le financement du terrorisme constitue le risque majeur, et de nombreuses personnes estiment que les insurgés s'en servent à cette fin⁶³.

Les autorités tchadiennes ont confirmé que les groupes terroristes actifs dans le bassin du lac Tchad avaient recours au système hawala pour transférer des fonds destinés à leurs activités. Les informations qui ont filtré après l'arrestation de chefs terroristes au Tchad suggèrent que le mécanisme hawala aurait servi à acheter des véhicules à Douala auprès de concessionnaires automobiles. Les fonds issus des pillages de Boko Haram ont été blanchis grâce à ce système.

Ces pillages touchent généralement le bétail des éleveurs évoluant dans les zones rurales sous contrôle de Boko Haram⁶⁴. À la suite des attentats perpétrés au Tchad en juin 2015, les autorités ont sensibilisé les agences de voyage au détournement des mécanismes informels de transfert de fonds pour le financement du terrorisme⁶⁵. La stratégie antiterroriste des autorités tchadiennes ne se limite pas aux réponses militaires classiques, mais porte aussi sur des actions ciblant les réseaux financiers derrière Boko Haram. Le gouvernement a pris conscience que les systèmes informels de transfert de fonds, largement utilisés pour les échanges transfrontaliers et les déplacements, pourraient être détournés par des réseaux terroristes pour transférer des fonds en toute discrétion, d'où la nécessité de la sensibilisation.

La police tchadienne a recommandé aux agences de transport par autobus gérant des transferts informels d'utiliser des registres pour consigner les opérations. Pour les montants importants, la carte d'identité nationale de l'expéditeur et, au retrait, celle du bénéficiaire, devaient être exigées. Ces mesures sont similaires aux exigences minimales de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (connaissance du client), ce qui montre l'effort d'adaptation locale aux normes du GAFI. « Les États ont tenté d'imposer partiellement le principe de connaissance du client dans le secteur des transferts de fonds informels, mais le respect de cette obligation reste limité. »⁶⁶

Les services de police ont révélé que plusieurs membres de Boko Haram avaient ouvert des commerces de vente du Coran et recevaient des montants importants via des mécanismes informels. Ces transactions privent l'État de centaines de milliards de recettes fiscales et compliquent la détermination de l'origine des fonds, qu'ils soient issus du trafic de drogue ou du financement du terrorisme⁶⁷.

Le risque de fraude est également présent. Un opérateur a évoqué un incident entre le Tchad et le Nigéria⁶⁸, dans lequel le transfert a été initié au Nigéria et la destinataire vivait au Tchad. La femme au Tchad a été escroquée par sa cousine vivant avec elle et qui lui ressemble énormément.

La cliente a informé sa cousine qu'elle avait reçu la confirmation d'envoi de son argent. La cousine a usurpé l'identité de la destinataire et a récupéré l'argent à sa place. Lorsque la véritable bénéficiaire s'est présentée chez le hawaladar au Tchad, on lui a annoncé qu'elle avait déjà récupéré les fonds. L'enquête a révélé l'imposture. L'agent a signalé qu'il s'agissait d'un montant considérable pour une propriété achetée au Tchad⁶⁹.

Les migrants tchadiens qui vivent en Libye pour des raisons professionnelles ont recours à ces mécanismes informels pour envoyer de l'argent à leurs proches. Ce système permet parfois de blanchir de l'argent provenant d'activités criminelles exercées dans leur pays d'accueil. Des fonds sont aussi envoyés au Nigéria,

L'argent provenant des pillages de Boko Haram était recyclé par le biais du système hawala

en Chine, en Inde et aux Émirats arabes unis via ce canal. Il est utilisé par les orpailleurs clandestins pour expédier de l'argent à leurs familles au Tchad. De nombreux Tchadiens, souvent illétrés, travaillent dans l'extraction artisanale de l'or au Mali, en Libye, en Algérie et en République centrafricaine. La plupart sont analphabètes et privilégident ces moyens informels et pratiques⁷⁰.

Gouvernance défaillante, corruption et transferts informels de fonds

Le caractère informel du système hawala l'expose à la corruption (déviations criminelles) à bien des égards. Selon un utilisateur à Maiduguri, la corruption influe de façon stratégique sur l'utilisation délictuelle du système.

Le système hawala n'a pas été formalisé. Il doit être réglementé conformément aux lois en vigueur avant que l'on puisse parler de corruption. La corruption signifie la violation des lois dans le but d'obtenir des gains matériels. Quelles sont les lois qui régissent le système ?⁷¹

Cette observation illustre le vide réglementaire relatif à ces pratiques. Dans la zone CEMAC, il n'existe pas de cadre législatif communautaire concernant le système hawala ; seules les règles générales relatives aux échanges de devises et aux transferts s'appliquent. Un commerçant qui a recours au système hawala pour des opérations liées à l'importation de dattes du Niger a affirmé :

Je n'écarte pas la possibilité de corruption. Mais elle est quasi inexistante entre les opérateurs d'hawala. Ils adhèrent à des standards moraux et éthiques stricts et pratiquent une supervision mutuelle afin d'identifier les malfaiteurs. Lorsqu'ils en identifient, ils les excluent du réseau afin de préserver leur réputation de fiabilité et d'intégrité, et de ne pas perdre leur clientèle⁷².

Autrement dit, même si la corruption est envisageable, elle est peu fréquente parmi les opérateurs grâce au dispositif d'autogestion et de surveillance entre pairs. Les opérateurs imposent des standards moraux et éthiques stricts dans leur communauté pour préserver leur réputation de fiabilité et d'intégrité. Ce système d'autosurveillance est porté par une motivation commerciale centrale : la confiance des clients est cruciale. Pour la préserver, ils expulsent activement les membres pouvant nuire à leur réputation.

L'autorégulation repose sur la réputation, mais n'offre aucune garantie externe. Si la confiance et le contrôle par les pairs sont des atouts de ces systèmes, ils ne garantissent pas la perfection. Des infiltrations criminelles se produisent malgré ces mécanismes⁷³. Un hawaladar a ainsi déclaré :

Il pourrait y avoir de la corruption dans nos rangs. Certains d'entre nous pourraient avoir été compromis [ou corrompus] par des criminels pour détourner le système. [...] C'est pourquoi les agents de sécurité surveillent désormais discrètement ce qui se passe ici. Les autorités répressives ont travaillé main dans la main avec notre association [...] afin de surveiller nos activités et de débusquer les malfaiteurs infiltrés⁷⁴. Il arrive que les criminels collaborent avec des opérateurs et déplacent des fonds via hawala. Différents types de criminels transfèrent des fonds au moyen de ce système car ils ne peuvent pas utiliser le système bancaire officiel⁷⁵.

Au Cameroun, les commerçants qui utilisent le réseau hawala ont dévoilé une autre facette de la corruption dans le système. Avant que les commerçants n'adoptent massivement les transferts informels d'argent, comme susmentionné, ils recouraient à des agences comme Western Union ou MoneyGram. Ils pouvaient transférer jusqu'à 10 000 € par jour via différents expéditeurs. Mais généralement, aux environs 11 heures, ces agences avaient déjà atteint le plafond quotidien fixé par la banque centrale. Dans le cas de Western Union, les commerçants collaboraient avec plusieurs personnes pour expédier les fonds et contourner les limites imposées. Désormais, les quotas quotidiens imposés par la banque centrale sont plus restrictifs, d'où le recours aux canaux informels⁷⁶.

Les commerçants encouragent leurs contacts au sein de la diaspora à utiliser les circuits informels, et la diaspora les privilégié pour éviter les interrogations des autorités fiscales de leur pays d'accueil lors des envois d'argent⁷⁷. En outre, les commerçants souhaitent rapatrier des fonds sans subir de surveillance réglementaire rigoureuse ni avoir à en expliquer la provenance.

Les deux parties fixent un taux de change en fonction de l'urgence de la demande. Le taux peut être inférieur ou égal au taux officiel si le détenteur de la devise étrangère en exprime le besoin, ou, à l'inverse, supérieur si le commerçant en a besoin. Cette flexibilité permet au réseau hawala de rivaliser avec le système bancaire.

La pratique des taux négociés reflète la nature commerciale et flexible du système, mais elle complique la surveillance des flux pour les régulateurs⁷⁸. Une fois le taux de change convenu, la personne disposant de la devise communique les coordonnées de son proche ou partenaire au Cameroun, qui recevra l'équivalent en francs CFA-XAF. Elle précise le nom, le numéro de téléphone et l'habillement de la personne chargée de récupérer l'argent. Les deux parties coordonnent leurs actions. Certains fournissent leur numéro de compte au Cameroun pour le dépôt des fonds. Le commerçant peut ensuite récupérer la devise en espèces à l'étranger.

Les autorités ont du mal à déterminer l'origine de ces fonds, et notamment à savoir s'ils proviennent du trafic de drogue ou d'autres activités illicites. De plus, comme mentionné précédemment, l'État est ainsi privé de recettes fiscales⁷⁹.

Réglementation et contrôle du système hawala

Pour réglementer et contrôler le système hawala, il faut résoudre les questions associées aux lacunes des cadres juridiques et institutionnels, aux contraintes liées à l'application de la loi et aux cellules de renseignement financier, ainsi qu'à la nécessité de concilier inclusion financière et préoccupations sécuritaires.

Les tentatives de l'État visant à réglementer ou à contrôler ce système suscitent des réactions mitigées au niveau local. La stratégie habituelle du gouvernement consiste à réprimer tout système jugé nuisible, indépendamment des avantages qui y sont associés. Le système hawala offre des possibilités d'inclusion financière, mais il est aussi exposé à une exploitation par les réseaux criminels. « En l'absence de conception, de formulation et de mise en œuvre adéquates des réglementations, le système risque de s'effondrer, ce qui perturberait certaines entreprises et nuirait aux personnes qui vivent dans des communautés défavorisées, sans accès aux institutions financières formelles. »⁸⁰

On observe un consensus marqué chez la majorité des utilisateurs et des opérateurs de ce canal. Compte tenu des immenses avantages économiques associés au système hawala, l'un des informateurs a indiqué :

L'inclusion financière est nécessaire, mais elle ne doit pas se faire au détriment de notre sécurité. La sécurité doit rester notre priorité absolue. Nous sommes engagés dans ce conflit [le terrorisme de Boko Haram] depuis plus d'une décennie. Toute personne ou tout système soupçonné de contribuer au terrorisme, que ce soit par action ou par omission, doit être sanctionné. Je pense qu'il faut surveiller de près les opérateurs hawala. Le système doit être réglementé dans l'intérêt de la paix et de la sécurité des communautés et des biens⁸¹.

Une autre personne interrogée a exprimé un avis similaire :

Je pense qu'il convient de surveiller la situation. Nous savons à quel point le terrorisme et l'insurrection nous ont affectés sur les plans social, économique, physique et psychologique. La situation est... difficile à vivre. Il est donc judicieux de prévenir et de bloquer tous les moyens que les terroristes pourraient exploiter pour poursuivre leurs activités⁸².

Un utilisateur a souligné l'importance de sensibiliser le public :

Je ne pense pas que les populations seront contre la réglementation si elles disposent de toutes les informations nécessaires. Dans le cas contraire, elles s'y opposeront, car le système hawala leur est

indispensable comme alternative au système bancaire formel. Il est particulièrement utile dans les régions dépourvues de banques ou d'infrastructure bancaire. Le système hawala ne doit pas être supprimé, mais assaini. Il devrait être réglementé comme les autres systèmes financiers. Mais mettre fin au hawala détruirait l'économie de ces régions et ouvrirait la voie à la précarité pour les étudiants, les commerçants et bien d'autres catégories de personnes⁸³.

Si les informateurs clés ont exprimé des avis mitigés, la déclaration ci-dessous souligne des années de négligence à l'égard du système informel de transfert d'argent :

Le système hawala n'est soumis à aucune réglementation. Personne n'est jamais venu ici pour en discuter. Je pense que vous [les chercheurs] êtes les premiers à venir recueillir des informations sur ce type de transfert informel d'argent⁸⁴.

L'absence de cadre réglementaire ou d'examen officiel signifie que le système hawala fonctionne en marge du secteur financier reconnu. Cela dénote également d'un manque d'engagement officiel et académique envers ce système, signe qu'il n'a pas fait l'objet de discussions politiques ou de recherches jusqu'à présent.

Cette absence de cadre réglementaire entraîne des risques majeurs, notamment un risque d'utilisation pour des activités illicites telles que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et elle empêche les autorités de surveiller les transactions financières et de garantir le respect des normes internationales.

La plupart des informateurs craignaient que la réglementation conduise à une interdiction totale du système. Ils estiment qu'une interdiction serait de mauvais augure pour les populations - notamment pour les habitants des zones dépourvues d'accès bancaire. Cela

La plupart des personnes interrogées craignaient que la réglementation puisse aboutir à une interdiction totale du système

pourrait entraîner la disparition des opérateurs et la perte de leurs moyens de subsistance, car ce système est leur principale source de revenus, a fait remarquer un opérateur.

La réglementation pourrait causer la faillite de nombreuses personnes si l'on n'y prend pas garde, mais les avantages sont aussi considérables. À en juger par les événements dans l'État de Borno, si le système hawala n'est pas correctement contrôlé, les terroristes pourraient s'en servir et transférer des fonds pour financer le terrorisme. Les terroristes sont parmi nous. Ils ne se trouvent pas tous en forêt. Certains vivent en ville et exercent divers métiers. Nous devons être très prudents. Ces terroristes dissimulent leur identité. Ils pourraient venir dans ce bureau [et] faire des transactions avec moi sans que je connaisse leur véritable identité⁸⁵.

De nombreux opérateurs et utilisateurs considèrent que la réglementation du système hawala constituerait une tentative de l'interdire et d'orienter les personnes vers le système bancaire officiel. Les opérateurs craignent de perdre leur source de revenus. Les clients sont inquiets car, selon eux, les réglementations entraveraient leurs activités socioéconomiques⁸⁶.

Nombreux sont ceux qui privilégiennent le système hawala au détriment des banques. Hawala est plus efficace et performant, il ne devrait donc pas être réglementé comme le système bancaire. Il perdirait ses attributs ainsi que les qualités qui poussent les individus à le préférer au système bancaire. Des qualités telles que la commodité, la rapidité, l'efficacité, le faible coût, la confidentialité et la fiabilité⁸⁷.

Il est donc primordial que les autorités réglementaires fassent le distinguo entre la formalisation (enregistrement, déclaration) et l'interdiction. « Les idées préconçues des opérateurs [de services de transfert d'argent ou de valeurs] concernant la réglementation pourraient les emmener à s'y opposer, à moins que les objectifs réglementaires ne soient clairement communiqués. »⁸⁸

Certains hawaladars au Nigéria ont signalé que le système faisait l'objet d'une surveillance en raison des risques inhérents d'exploitation criminelle. Un informateur, agent hawala, a déclaré : « Il existe des malfaiteurs au sein du système, tant parmi les opérateurs que les clients. »⁸⁹

Le climat est assez tendu car, selon l'agent, la plupart des opérateurs se montrent défavorables à l'élaboration d'une réglementation. Nous sommes nombreux à penser que le gouvernement veut mettre fin au système hawala et inciter les individus à utiliser le système bancaire. Pour cette raison, de nombreux opérateurs s'opposent à toute tentative de réglementation⁹⁰.

Les hawaladars, face à l'afflux croissant de clients, redoutent que « des réglementations plus strictes du hawala puissent ruiner les opérateurs et les mettre en faillite. Le renforcement de la réglementation [applicable au réseau hawala] [...] rendrait le système moins rentable pour les opérateurs et plus contraignant pour eux et leurs clients, avec des répercussions potentielles sur les activités socioéconomiques de la région. »⁹¹

Néanmoins, la plupart des hawaladars interrogés ont déclaré ne pas avoir connaissance d'une éventuelle réglementation du système :

Je n'ai connaissance d'aucune loi codifiée régissant le système hawala. Même s'il existe de telles lois, la plupart d'entre nous ne les connaissent pas. Nous travaillons selon des principes éthiques. Or, l'éthique n'est pas une loi et n'est pas applicable. Nous avons une association qui supervise nos activités et prend des mesures correctives en cas de problème. Je sais qu'il n'existe pas de réglementations gouvernementales relatives au système hawala. Les lois et les politiques sont inexistantes. Je doute que les forces de l'ordre puissent réglementer un système dépourvu de politiques claires et connues sur le terrain⁹².

La plupart des opérateurs estiment que l'absence de réglementation efficace, en termes d'application des politiques, d'octroi de licences ou de surveillance, favorise les pratiques illicites. L'un d'entre eux a affirmé :

À ma connaissance, aucun opérateur hawala n'est enregistré et titulaire d'une licence. Nous exerçons tous cette activité sans aucune licence. Certains d'entre nous associent le système hawala à une activité agréée comme un bureau de change [...] ou un point de vente [...], comme activité secondaire. Il n'existe pas de registre détaillé répertoriant les adresses et les coordonnées des agents. Pour formaliser le système hawala, il faudrait enregistrer et agréer les opérateurs conformément à des politiques et des lois clairement définies. Ces politiques doivent placer la sécurité et l'inclusion financière en tête des priorités. Aucune ne doit primer sur l'autre. Une réglementation accrue pourrait être à double tranchant ; le gouvernement doit se montrer prudent⁹³.

Conclusion

Il ressort de l'analyse ci-dessus que les transferts informels de fonds font désormais partie intégrante des économies locales, nationales et régionales dans le bassin du lac Tchad. Si ce système offre des avantages tels que la rapidité, des coûts réduits et l'inclusion financière, l'absence de réglementation pourrait compromettre la sécurité nationale et régionale. En parallèle, les réformes et la réglementation visant à accroître la transparence du système hawala doivent tenir compte des préoccupations des usagers et des opérateurs.

Les opérateurs hawala craignent que le durcissement des règles n'entraîne un désavantage pour leur système face à la concurrence des institutions bancaires modernes. Néanmoins, selon les déclarations des opérateurs et des utilisateurs auprès des chercheurs de l'ISS, les bénéfices d'une réglementation sont évidents. La formalisation du système hawala permettrait d'empêcher son exploitation à des fins criminelles et aiderait les pouvoirs publics à percevoir des taxes auprès des opérateurs⁹⁴. Les recommandations ci-après proposent des stratégies visant à renforcer la réglementation financière tout en préservant les activités informelles légitimes, comme le préconisent les hawaladars et les clients.

Les recommandations ascendantes sont essentielles pour élaborer des stratégies efficaces susceptibles de faire évoluer les systèmes informels de transfert de fonds, car elles fournissent des informations pratiques souvent omises par les politiques descendantes. La prise en compte des points de vue des opérateurs et des utilisateurs dans le processus de collecte de données et d'élaboration des politiques permet aux gouvernements de mieux saisir les complexités du système, d'identifier les lacunes qui sont exploitées à des fins illicites et de les atténuer.

Recommandations

Selon plusieurs sources, l'évolution et l'utilité du système hawala présentent des avantages et des inconvénients. La plupart des sources estiment toutefois qu'une réforme est nécessaire. « Le système hawala doit être maintenu », a déclaré l'une d'entre elles. « À condition toutefois qu'il soit étroitement surveillé par les autorités compétentes et réglementé afin d'empêcher toute exploitation illicite. »⁹⁵

Il faudrait commencer par examiner les conditions socioéconomiques qui favorisent la réussite du système grâce aux outils modernes. Plus important encore, les communautés ayant adopté le système hawala au fil des ans sont en proie à l'insurrection prolongée de Boko Haram, d'où la nécessité de pallier les risques sécuritaires. Les gouvernements, les communautés et les acteurs clés comme les hawaladars doivent travailler à l'élaboration des réformes discutées ci-dessous à travers quatre axes essentiels : la réforme, la réglementation, la sensibilisation et la sécurité.

Réforme

Les initiatives doivent s'orienter vers l'inclusion financière plutôt que vers une interdiction totale du système financier informel. Les États de la région doivent repenser les politiques strictes du système bancaire formel qui compliquent le transfert de fonds pour les commerçants locaux et internationaux.

La procédure pour envoyer de l'argent du Cameroun en dehors de la zone XAF est longue et fastidieuse. En effet, un transfert de fonds ne peut être effectué qu'après validation par la BEAC et des documents sont nécessaires pour que la banque commerciale puisse traiter l'ordre de virement.

Il faut aussi tenir compte du problème du plafond quotidien des transferts, peu compatible avec les réalités économiques des grandes entreprises. Les commerçants sont donc contraints de se tourner vers des systèmes informels, au détriment des recettes fiscales des gouvernements. Les gouvernements nationaux et régionaux devraient donc réformer ces aspects.

Les États de la région doivent réformer les politiques rigides qui rendent le système bancaire formel difficile

Dans la région du bassin du lac Tchad, le Nigéria occupe une position stratégique du point de vue de la géographie, de la géopolitique, du volume des échanges commerciaux et des liens sociologiques avec le Tchad, le Cameroun et le Niger. Cependant, le système commercial officiel existant est jalonné de difficultés. À titre d'exemple, un transfert de fonds de Kousséri, au Cameroun, vers le Nigéria, situé à quelques kilomètres, doit être effectué via le système Swift. Le Nigéria ne se trouve pas dans la zone CEMAC et ne bénéficie donc pas des mécanismes de compensation entre banques sous-régionales.

Il revient aux ministères du Commerce et de l'Investissement des quatre pays de mettre en place un mécanisme visant à faciliter les échanges commerciaux transfrontaliers. Une étude antérieure de l'ISS⁹⁶ souligne que le commerce est un facteur essentiel de relance économique et de stabilité dans le bassin du lac Tchad. La Commission du bassin du lac Tchad, seule agence multilatérale réunissant quatre pays d'Afrique occidentale et centrale, est habilitée à mener des initiatives d'intégration régionale en vue de supprimer ces barrières commerciales, qui contraignent les commerçants internationaux à boycotter les banques commerciales et à recourir aux circuits informels⁹⁷.

Enfin, l'une des solutions préconisées par les opérateurs et les commerçants pour limiter les effets indésirables des transferts informels consiste à assouplir les formalités bancaires pour les transferts internationaux au Cameroun. Il est possible de réviser les procédures rigoureuses et de réduire les frais de transfert exorbitants qui poussent les clients potentiels vers les systèmes informels⁹⁸.

Réglementation

Il faudrait réglementer le système hawala sans compromettre son fonctionnement. Si les hawaladars ont exprimé leurs inquiétudes quant aux perturbations liées à une réglementation, un très large consensus subsiste quant à la possibilité de réguler le système. À cet égard, les gouvernements

du Nigéria, du Tchad et du Cameroun peuvent travailler de manière indépendante et collective. Il convient toutefois de veiller à ne pas compromettre le système et à ne pas incommoder les opérateurs et les clients innocents.

La collecte de données est le point de départ. Les gouvernements pourraient créer une base de données recensant tous les hawaladars par l'intermédiaire des autorités locales. Les hawaladars seraient enregistrés auprès de la préfecture⁹⁹ (Cameroun et Tchad) et des autorités locales (Nigéria). Les autorités pourraient valider les dossiers et formuler des directives sur les conditions d'accès à la profession, ainsi que les procédures régissant la délivrance des licences. Les autorités locales pourraient également collaborer avec les hawaladars afin d'élaborer et de diffuser des directives à l'intention des usagers. Une personne interrogée a déclaré :

Le système hawala devrait être réglementé et assorti de mécanismes de déclaration efficaces. Les opérateurs hawala devraient être tenus de produire des rapports réguliers sur le comportement, les activités des parties prenantes et sur toutes les transactions effectuées via le système hawala¹⁰⁰. Je pense que les opérateurs hawala doivent disposer d'une documentation et d'un système de déclaration adéquats. La tenue de registres et leur partage avec les forces de l'ordre ne perturberont pas le système, mais empêcheront certainement les criminels d'en abuser, car ils savent que les registres sont présentés aux autorités. Ils sont conscients d'être surveillés et savent qu'ils seront retrouvés s'ils enfreignent la loi¹⁰¹.

En principe, le protocole des opérations doit inclure l'enregistrement de l'identité des clients, des transactions et de leur objet. De nombreux opérateurs hawala exercent leurs activités de manière clandestine, mais les gouvernements peuvent solliciter l'aide des hawaladars agréés pour identifier les opérateurs peu scrupuleux afin de les soumettre à un contrôle ou à des sanctions¹⁰².

Les opérateurs hawala devraient être officiellement reconnus comme des entités assujetties aux réglementations nationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ils seraient ainsi tenus de s'enregistrer auprès des autorités, de mettre en œuvre des mesures de vérification d'usage de la clientèle (« connaissance du client »), de conserver des registres de transactions et de signaler les activités suspectes, à l'instar des banques et des agences de transfert de fonds agréés.

Des malfaiteurs sont infiltrés aussi bien parmi les opérateurs que les clients. Nous [les hawaladars] devons coopérer avec les forces de l'ordre afin de débusquer ces délinquants. Notre contribution est indispensable. Les forces de l'ordre ne peuvent y parvenir seules. C'est à nous, les opérateurs, qu'il revient de surveiller et de signaler rapidement toute activité suspecte. La réglementation est essentielle, surtout si l'on considère le problème auquel nous sommes confrontés depuis environ 16 ans. Si Boko Haram avait plus d'emprise sur le système hawala, l'insécurité s'aggraverait dans l'État et dans la région¹⁰³.

Comme indiqué précédemment, le rapprochement rapide des transactions hawala grâce à l'intégration d'outils numériques tels que WhatsApp, les virements bancaires et les paiements par téléphonie mobile marque un changement radical dans le fonctionnement des systèmes informels de transfert d'argent. Cette convergence numérique pourrait optimiser la transparence, la traçabilité et la coordination en temps réel entre les agents au-delà des frontières. Ces éléments ont toujours fait défaut au système hawala. En conséquence, cette évolution représente une opportunité unique de réforme alliant l'informel à un contrôle réglementaire.

Les gouvernements et les autorités de réglementation financière peuvent exploiter cette empreinte numérique pour élaborer des cadres intelligents et souples, qui formaliseront certains éléments du hawala sans perturber son accessibilité et son contexte culturel, afin de promouvoir l'inclusion financière et la lutte contre les flux financiers illicites.

Pour trouver un équilibre entre sécurité et inclusion financière, la réglementation doit être progressive, proportionnée et contextuelle, avec des mécanismes de corégulation incluant les associations de hawaladars. De tels mécanismes impliqueraient une double surveillance exercée par l'organisme faîtier des associations et les autorités nationales chargées de superviser les hawaladars.

Sensibilisation

Parallèlement à la réglementation, les États et leurs organes pourraient sensibiliser le public aux réglementations régissant la conduite des opérations hawala. Les autorités doivent insister sur la priorité accordée par les nouvelles réglementations à la sécurité publique, la sûreté et la commodité pour les utilisateurs et les opérateurs. Les organismes de réglementation pourraient s'inspirer des modèles utilisés par les industries des télécommunications et les plateformes de paiement mobile¹⁰⁴, qui diffusent des affiches et des jingles radio même dans les communautés reculées et mal desservies.

Les chefs communautaires entretenant des relations étroites avec les agents hawala devraient fournir des renseignements sur les personnes et les activités suspectes dans leurs communautés relevant de délits liés au système informel de transfert d'argent.

Il convient de sensibiliser les opérateurs aux problèmes du système.

Les hawaladars devraient être sensibilisés. Bon nombre d'entre eux ne sont pas conscients du problème. Il faudrait également les encourager à intégrer les technologies et les plateformes de paiement mobile dans leurs activités afin de rendre le système plus efficace et de faciliter son contrôle par les autorités¹⁰⁵. Ils ont besoin [...] de renseignements et d'une sensibilisation adéquats. Les opérateurs hawala peuvent assainir eux-mêmes le système s'ils sont suffisamment informés sur son utilisation¹⁰⁶.

Étant donné que les utilisateurs considèrent le système hawala comme une solution vitale, notamment dans les régions dépourvues de banques, il convient d'intégrer des campagnes de sensibilisation (risques, obligations légales) et de développer des services financiers formels alternatifs (paiement par téléphonie mobile, microfinance). Selon Ceyla Pazarbasioglu *et al.* : « L'inclusion financière réduit la dépendance à l'égard des systèmes informels de transfert de valeurs. »¹⁰⁷

Sécurité

La solution en matière de sécurité doit commencer par l'application de la loi. L'absence d'identification des clients est la principale faille exploitée par les criminels. Il est impératif d'adopter des pratiques simplifiées de connaissance du client (copies de pièces d'identité, enregistrement du numéro de téléphone, registre manuscrit). Les agents doivent effectuer un minimum de vérification d'usage des clients, en fonction des risques. L'association peut mettre en place des protocoles adaptés de connaissance du client (par exemple, identification obligatoire pour les transferts supérieurs à un certain seuil, tel qu'un million de francs CFA).

Il est important de préciser que les décideurs doivent éviter d'adopter une approche purement sécuritaire. L'objectif est double : il s'agit de protéger le système contre les abus (blanchiment de capitaux, financement du terrorisme), tout en préservant son rôle de promotion de l'inclusion financière des populations exclues. « La réglementation des services de transfert d'argent ou de valeurs doit concilier la réduction des risques et l'accès aux services financiers. »¹⁰⁸ Par ailleurs, compte tenu de la dimension transfrontalière de l'insurrection dans la région du bassin du lac Tchad, la gestion des moteurs et des catalyseurs des transferts informels d'argent ne peut être dissociée d'une réponse sécuritaire globale et pérenne.

Les gouvernements doivent donc collaborer pour relever le défi immédiat de la porosité des frontières. Des efforts concertés visant à recruter, former et déployer du personnel de sécurité correctement équipé aux frontières pourraient renforcer la surveillance et endiguer la libre circulation des armes dont les terroristes se servent pour mener des attaques, enlever des civils et accentuer l'insécurité.

En outre, les gouvernements nationaux et régionaux doivent privilégier des interventions socioéconomiques ciblées afin de réduire la pauvreté et le manque d'opportunités qui touchent les jeunes recrutés par les groupes terroristes. Un investissement massif dans l'agriculture, les infrastructures, l'éducation et d'autres secteurs permettant de renforcer l'emploi des jeunes est essentiel pour traiter ces problèmes.

Notes

- 1 Entretien avec un opérateur hawala, Kousséri, 5 juin 2025.
- 2 Rapport du GAFI, The role of Hawala and other similar service providers in money laundering and terrorist financing, 2013, www.fatf-gafi.org/en/publications/Methodsandtrends/Role-hawalas-in-ml-tf.html.
- 3 J Cockayne et L Shetret, How Are Somali Remittances Organized?, *Capitalizing on Trust: Harnessing Somali Remittances for Counterterrorism, Human Rights and State Building* (9-31), Global Center on Cooperative Security, 2012, www.jstor.org/stable/resrep20273.10.
- 4 National Risk Assessment 2022 – Hawala: Transfers of Value Through Alternative Payment System, The Swedish Police Authority, 2023, <https://polisen.se/SysSiteAssets/dokument/om-polisen/penningtvatt/national-risk-assessment-2022--hawala.pdf>.
- 5 Informal funds transfer systems: an analysis of the Hawala System (English), Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale, 2003, <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/410351468765856277/informal-funds-transfer-systems-an-analysis-of-the-hawala-system>.
- 6 M El-Qorchi, Hawala: How does this informal funds transfer system work, and should it be regulated?, volume 39, numéro 4, Fonds monétaire international, décembre 2002, www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2002/12/elqorchi.htm.
- 7 Informal funds transfer systems: an analysis of the Hawala System (English), Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale, 2003, <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/410351468765856277/informal-funds-transfer-systems-an-analysis-of-the-hawala-system>.
- 8 JF Wilson, Hawala and Other Informal Payment Systems: An Economic Perspective, Current Developments in Monetary and Financial Law, vol. 3, Fonds monétaire international, 2005, consulté le 14 février 2025, <https://doi.org/10.5089/9781589063341.072.ch030>.
- 9 Entretien avec un agent de police en charge des renseignements criminels, N'Djamena, 9 juin 2025.
- 10 DG Cappa, Hawala : comment fonctionne ce système traditionnel de paiement informel qui permet de transférer des millions de dollars à travers le monde ?, 2021, BBC News World, www.bbc.com/afrique/monde-58792353.
- 11 N Passas, Fighting terror with error: the counter-productive regulation of informal value transfers, *Crime, Law and Social Change*, vol. 45, 315–336, 2006, <https://doi.org/10.1007/s10611-006-9041-5>.
- 12 MB Miles et AM Huberman, *Qualitative Data Analysis: A Sourcebook of New Methods*, SAGE Publications, 1984.
- 13 D Ratha et al., Remittances Remain Resilient But Are Slowing: Migration and Development Brief 38, KNOMAD- Banque mondiale, Washington, DC, 2023.
- 14 Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 6 avril 2025.
- 15 Toutefois, le règlement entre agents peut également s'effectuer par transporteur de fonds, compensation nette ou autres mécanismes, sans aucun virement direct entre l'émetteur et le bénéficiaire..
- 16 Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 6 avril 2025.
- 17 Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 7 avril 2025.
- 18 Entretien avec un agent de police en charge des renseignements criminels, N'Djamena, 9 juin 2025.
- 19 Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 7 avril 2025.
- 20 Entretien avec un agent de police en charge des renseignements criminels, N'Djamena, 9 juin 2025.
- 21 Bierschenk et J-PO de Sardan, Local Powers and a Distant State in Rural Central African Republic, *The Journal of Modern African Studies*, 35(3), 441–468, 1997, www.jstor.org/stable/161750.
- 22 Entretien avec un importateur, Douala, 9 juin 2025.
- 23 Discussion de groupe avec des opérateurs de change, Maroua, 4 mai 2025.
- 24 D Rudner, Banker's Trust and the Culture of Banking among the Nattukottai Chettiaras of Colonial South India, *Modern Asian Studies*, 23(3), 417–458, 1989.
- 25 Observations et entretiens sur le système hawala interne, Tchad, 10 juin 2025.
- 26 Ibid.
- 27 Ibid.
- 28 Ibid.
- 29 Ibid.
- 30 Entretien avec un agent de police en charge des renseignements criminels, N'Djamena, 9 juin 2025.
- 31 Entretien avec un opérateur hawala, Kousséri, 5 juin 2025.
- 32 Entretien avec un agent de police en charge des renseignements criminels, N'Djamena, 9 juin 2025.
- 33 A Liman, The Role of Socio-Cultural Factors in Informal Cross-Border Flows between Borderland Communities of Nigeria and Niger Republic: The Case of Illela-Birni N'konni International Border Communities, *Pakistan Journal of Humanities and Social Sciences*, Volume 6, No. 2 (248-262), 2018, <https://pdfs.semanticscholar.org/f675/496f24523bb070439f04e0c55564f092e600.pdf>.
- 34 Entretien avec un marchand de dattes, Maiduguri, 9 avril 2025.
- 35 Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 6 avril 2025.
- 36 Ibid.

- 37** Ibid.
- 38** Entretien avec un travailleur humanitaire international, Maiduguri, 5 avril 2025.
- 39** Enhancing Financial Innovation and Access, A2F 2023 FINANCIAL INCLUSION STATE FACTSHEET, 2023, <https://a2f.ng/a2f-2023-financial-inclusion-state-factsheet/>.
- 40** La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, généralement désignée par son acronyme CEMAC (en espagnol : Comunidad Económica y Monetaria de África Central), est une organisation d'États d'Afrique centrale créée par le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la République du Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon afin de promouvoir l'intégration économique entre les pays qui partagent une monnaie commune, le franc CFA d'Afrique centrale (XAF).
- 41** T Beck et al., Financing Africa: Through the Crisis and Beyond, Washington, DC : Banque mondiale, 2011, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/633671468194645126/pdf/646640PUB0fina-00Box361543B00PUBLIC0.pdf>.
- 42** Entretien avec un banquier, Kousséri, 5 juin 2025.
- 43** Ibid.
- 44** Ibid.
- 45** Entretien avec un importateur, Douala, 9 juin 2025.
- 46** D Ratha et al., Leveraging Diaspora Finances for Private Capital Mobilization: Migration and Development Brief 39, Banque mondiale, Washington, DC, 2023.
- 47** Entretiens avec des commerçants internationaux, Douala, 8 mai 2025.
- 48** Groupe d'action financière (GAFI), Guidance for a Risk-Based Approach for Money or Value Transfer Services, GAFI, Paris, 2016, www.fatf-gafi.org/publications/fatfrecommendations/documents/rba-money-or-value-transfer.html.
- 49** Discussion de groupe avec des opérateurs de change, Maroua, 4 mai 2025.
- 50** Entretien avec un travailleur humanitaire international, Maiduguri, 5 avril 2025.
- 51** Ibid.
- 52** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 5 avril 2025.
- 53** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 6 avril 2025.
- 54** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 5 avril 2025.
- 55** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 6 avril 2025.
- 56** Ibid.
- 57** Discussion de groupe avec des prestataires de services de change (hawala), Amchidé.
- 58** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 5 avril 2025.
- 59** Entretiens avec des commerçants internationaux, Douala, 8 mai 2025.
- 60** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 7 avril 2025.
- 61** Ibid.
- 62** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 8 avril 2025.
- 63** Ibid.
- 64** O Ojewale et RS Tayo, Cattle rustling in the border regions of Cameroon and Chad, 2025, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/uploads/pages/1743404987353-research-paper-50.pdf>.
- 65** Entretien avec un agent de police en charge des renseignements criminels, N'Djamena, 9 juin 2025.
- 66** Rapport du GAFI, The role of Hawala and other similar service providers in money laundering and terrorist financing, 2013, www.fatf-gafi.org/en/publications/Methodsandtrends/Role-hawalas-in-ml-tf.html.
- 67** Entretien avec un agent de police en charge des renseignements criminels, N'Djamena, 9 juin 2025.
- 68** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 7 avril 2025.
- 69** Ibid.
- 70** Entretien avec un agent de police en charge des renseignements criminels, N'Djamena, 9 juin 2025.
- 71** Entretien avec un homme d'affaires, Maiduguri, 10 avril 2025.
- 72** Entretien avec un marchand de dattes, Maiduguri, 9 avril 2025.
- 73** N Passas, Fighting terror with error: the counter-productive regulation of informal value transfers, *Crime, Law and Social Change*, vol. 45, 315-336, 2006, <https://doi.org/10.1007/s10611-006-9041-5>.
- 74** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 6 avril 2025.
- 75** Ibid.
- 76** Entretiens avec des commerçants internationaux, Douala, 8 mai 2025.
- 77** Ibid.
- 78** M El-Qorchi, Hawala: How does this informal funds transfer system work, and should it be regulated?, volume 39, numéro 4, Fonds monétaire international, décembre 2002, www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2002/12/elqorchi.htm.
- 79** Entretien avec un agent de police en charge des renseignements criminels, N'Djamena, 9 juin 2025.
- 80** Entretien avec un travailleur humanitaire international, Maiduguri, 5 avril 2025.

- 81** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 6 avril 2025.
- 82** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 5 avril 2025.
- 83** Entretien avec un travailleur humanitaire international, Maiduguri, 5 avril 2025.
- 84** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 5 avril 2025.
- 85** Ibid.
- 86** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 6 avril 2025.
- 87** Entretien avec un marchand de dattes, Maiduguri, 8 avril 2025.
- 88** P Sands et al., Limiting the Use of Cash for Big Purchases. Harvard Kennedy School, 2017, www.hks.harvard.edu/sites/default/files/centers/mrcbg/files/80_limiting.cash.pdf.
- 89** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 6 avril 2025.
- 90** Ibid.
- 91** Ibid.
- 92** Ibid.
- 93** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 7 avril 2025.
- 94** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 6 avril 2025.
- 95** Entretien avec un travailleur humanitaire international, Maiduguri, 5 avril 2025.
- 96** T Tayo, La relance économique de Maiduguri pourrait sauver le bassin du lac Tchad, *ISS Today*, 2021, <https://issafrica.org/fr/iss-today/la-relance-economique-de-maiduguri-pourrait-sauver-le-bassin-du-lac-tchad>.
- 97** Entretien avec un banquier, Kousséri, 5 juin 2025.
- 98** Discussion de groupe avec des opérateurs de change, Maroua, 4 mai 2025.
- 99** « Dans notre pays, un préfet est le représentant du gouvernement au niveau du comté, il est à la tête d'une préfecture dont le rôle est d'exercer les fonctions et les prérogatives conférées au préfet par la Constitution roumaine et le Code administratif. » Voir : I Stancea, *The Role Of The Prefect And The Subprefect In The Local Public Administration, Management Strategies Journal*, Constantin Brancoveanu University, vol. 54(4), 147-150, 2021.
- 100** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 6 avril 2025.
- 101** Ibid.
- 102** Ibid.
- 103** Entretien avec un opérateur de bureau de change, Maiduguri, 7 avril 2025.
- 104** BR Mbodiam, Cameroon Emerges as Key Market for Orange Money in Africa, 2025, www.businessincamereroon.com/finance/2805-14703-cameroon-emerges-as-key-market-for-orange-money-in-africa.
- 105** Entretien avec un travailleur humanitaire international, Maiduguri, 5 avril 2025.
- 106** Entretien avec un marchand de dattes, Maiduguri, 8 avril 2025.
- 107** C Pazarbasioglu et al., Digital financial services, Banque mondiale, 54(1), 1-54, 2020.
- 108** GAFI, Guidance for a Risk-Based Approach for Money or Value Transfer Services, GAFI, Paris, 2016, www.fatf-gafi.org/publications/fatfrecommendations/documents/rba-money-or-value-transfer.html.



Ce projet est financé
par l'Union européenne

A propos des auteurs

Oluwole Ojewale est coordonnateur de l'Observatoire régional du crime organisé en Afrique centrale d'ENACT auprès de l'Institut d'études de sécurité (ISS) de Dakar, au Sénégal. Ses recherches portent sur la criminalité organisée transnationale, la gouvernance urbaine, la sécurité, les conflits et la résilience en Afrique. Il a effectué plusieurs études et consultations auprès des parties prenantes au Cameroun, en République démocratique du Congo, au Gabon, au Mali, au Niger, au Nigéria, en République du Congo, à São Tomé-et-Príncipe et au Sénégal.

Raoul Sumo Tayo est chercheur principal au sein du programme ENACT. Il est basé à Yaoundé au Cameroun. Avant de rejoindre l'ISS, il a travaillé pour Small Arms Surveys, le Center for Peace, Security and Integration Studies, l'Université de Maroua et le Centre for Strategic Studies and Innovations. Les domaines de recherche de Raoul touchent aux frontières, à la contre-insurrection, à l'autodéfense et aux menaces criminelles contemporaines.

À propos d'ENACT

Le projet ENACT développe les connaissances et les compétences en vue de renforcer la capacité de l'Afrique à faire face à la criminalité organisée transnationale. ENACT analyse la façon dont la criminalité organisée influe sur la stabilité, la gouvernance, l'état de droit et le développement en Afrique et oeuvre à atténuer ses effets. ENACT est mis en oeuvre par l'Institut d'études de sécurité et INTERPOL, conjointement avec l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale.

ENACT est financé par l'Union européenne (UE). Cette publication a été réalisée avec l'appui financier de l'UE.



Image de couverture : © ISS

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être interprété comme reflétant les opinions ou la position de l'Union européenne ou des partenaires d'ENACT. Les auteurs contribuent aux publications d'ENACT à titre personnel. © 2025, ENACT. Les droits d'auteur sur la totalité du volume appartiennent à ENACT, à ses partenaires, à l'UE et à son auteur, et aucune partie ne peut être reproduite en tout ou partie sans le consentement exprès, par écrit, de l'auteur et des partenaires d'ENACT.